

# AVIS AU PUBLIC

## Eaux – Construction d'un hangar agricole à Roedt

En application de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

**15 septembre 2022**

une demande d'autorisation a été déposée à l'Administration de la Gestion de l'Eau, sous référence

**EAU/EAUT/22/0932**

concernant la

**gestion des eaux dans le cadre de la construction d'un hangar agricole**

situé

**52, rue de Remich à 5442 Roedt / parcelle cadastrale 240/4403, section B de Trintingenthal**

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Trintange, le 12 octobre 2022  
pour le Collège des bourgmestre et échevins :

  
Le Bourgmestre



  
le Secrétaire

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée à partir de ce jour conformément à l'article 24 (1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008.

Trintange, le 12 octobre 2022

  
Le Bourgmestre



  
le Secrétaire